

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES– PARCOURS MODES ALTERNATIFS DE
REGLEMENT DES LITIGES**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

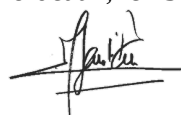
DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « justice, procès et procédures » parcours « modes alternatifs de règlement des litiges »

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
BERGEAUD-WETTERWALD	Aurélie	PR	Théorie générale des MARL
Membres du jury :			
MELIN-SOUCRAMANIAN	Bérengère	MCF	Stratégie du conflit
HONTAS	Philippe	CEV	Stratégie du conflit
En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :			
DELBREL	Sophie	MCF	Histoire des MARL
CREPIN	Sophie	CEV	Pratique de la médiation
TARTOUR	Tonya	MCF	Sociologie du conflit

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2024-2025

Fait à Bordeaux, le 13 octobre 2024



M. Jean-Christophe SAINT-PAU
Professeur de droit privé et sciences criminelles
Directeur du collège DSPEG